



**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE  
D'ELNE**

**ORGANISE le**

**17<sup>ème</sup> CAMION CROSS TERRE D'ELNE  
Coupe de France de Camion Cross**

**et**

**17<sup>ème</sup> 2CV CROSS TERRE D'ELNE  
Coupe de France de 2 CV CROSS**

**ELNE**

**20 et 21 AVRIL 2024**



# REGLEMENT PARTICULIER

## 17<sup>ème</sup> CAMION CROSS et 17<sup>ème</sup> 2CV Cross TERRE

### D'ELNE

### 20 et 21 Avril 2024

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.*

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'A.S.A.Terre d'Elne organise les 19, 20 et 21 Avril 2024 une compétition automobile nationale de Camion Cross Intitulée 17<sup>ème</sup> CAMION CROSS TERRE D'ELNE

Cette compétition compte pour la Coupe de France de Camion Cross

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 202 en date du lundi 11 Mars 2024.

#### 1.1P. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	VALEAU Didier	Lic : 10270
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GALBAN Claude	Lic : 1747
Membres du Collège	MITRAC Danièle	Lic : 6151
	DESROCHES René	Lic : 1726
Directeur de Course Responsable	RAINAUD Christian	Lic : 6150
Directeurs de Course adjoints	HERBEUVAL René	Lic : 136959
	COLOMB Patrick	Lic : 12855
	DORADOUX Joël	Lic : 1383
	CENTIMES Gérard	Lic : 21211
	CHOUIDEN Yves	Lic : 41554
Directeur de course stagiaire	ROPP Axel	Lic : 296875
Secrétaire de la DC	VALEAU Nicole	Lic : 176665
Commissaire Technique Responsable	TENA Emile	Lic : 124058
	PERIE Yves	Lic : 54790
	CERDAN Marcel	Lic : 19463
Chargés des relations avec les concurrents	GISPER José	Lic : 3184
Chronométrateur(s)	CASTAGNOS Sébastien	Lic : 7292
	LIMIA Elodie	Lic : 253170
Chronométrateur stagiaire	BORAO Séverine	Lic : 339471
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	JUANOLA Jean	Lic : 2357
Médecin Chef	Dr JEBALI Chawki Dr MONTGAILLARD Joëlle	
Responsable Sécurité	CARRERE Steve	Lic : 30419
Responsable du service presse	GRANDO Robert	Lic : 24413
Juges de Faits	RECH Martine	Lic : 3382
	SAPIN Jacques	Lic : 5008

L'organisateur administratif et technique est l'A.S.A. Terre d'Elne

### **1.2P. HORAIRES**

Parution du règlement	4 Mars 2024
Clôture des engagements	11 Avril 2024 à minuit
Publication de la liste des engagés	12 Avril 2024
Date et lieu de la compétition	20 et 21 Avril 2024 circuit Saint Martin Elne
Vérifications facultatives	Vendredi 19 Avril de 8 h 30 à 20 h
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 20 Avril à 7 h 30
Briefing obligatoire	Samedi 20 Avril à 11 h à la salle attenante au restaurant
Horaire des essais libres	De 8 h à 9 h
Horaire des essais chronométrés	De 10 h à 11 h
Horaire de la course	Samedi 20 Avril de 14 h à 17 h Dimanche 21 Avril de 8 h à 18 h 05
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	A la fin de chaque finale

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives et techniques facultatives se dérouleront le vendredi 19 Avril 2024 de 8 h 30 à 20 h. Les vérifications administratives et techniques obligatoires se dérouleront le samedi 20 Avril 2024 de 7 h à 8 h. Après parution des listes des engagés sur le site, pour tout renseignement, il appartiendra au pilote de prendre contact avec l'organisateur au 06 22 91 58 48.

## **ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Mr Philippe DESFOUX 2 , rue des Mésanges 50700 VOLOGNES

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 11 Avril 2024 (le jeudi minuit de la semaine précédente). Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à

120 € avec la publicité facultative de l'organisateur,

240 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 20 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### **3.2P. EQUIPAGES**

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité qui sera une licence Nationale Concurrent Conducteur Terre (NCCT) . Une licence Régionale Concurrent Conducteur Terre (RCCT) en catégorie Léger. La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les titulaires d'un Titre de Participation régional pour la classe camions légers et super Légers uniquement, pourront participer mais ne pourront prétendre marquer des points au classement de la Coupe de France de Camion Cross.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Les tracteurs correspondants au règlement technique des classes Camion Léger, Camion super léger, Camion Cross et Super Cross sont admis, conformément au règlement de la FFSA.

### 4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

### 4.5 CAMERAS EMBARQUEES OBLIGATOIRES

(Voir Règlement Technique Camion Cross)

Le visionnage des images se fera sur l'ordinateur du concurrent ou de son prestataire sous la responsabilité du concurrent qui assurera les manipulations seul ou avec son assistant.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit Saint Martin selon les prescriptions des Règles Techniques et de sécurité des circuits tout terrain en application des articles R 331-18 à R 331-45-1 du Code du Sport. Il est long de 1000 m et la largeur est comprise entre 16 et 24 m. Le numéro de classement pour le tour principal de 1000 m est : 66 08 23 0527 AC NAT 1000.

Un tour alternatif a été réalisé sur ce circuit. Le circuit avec le tour alternatif est long de 1054 m. Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 27 Février 2023 sous le numéro de classement 6608230527ACNat1054.

L'accès au circuit se fait : Autoroute A9-sortie Perpignan Sud n° 42. Direction Argelès puis Elne- Suivre fléchage

### 6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé à proximité de l'algeco du Collège, à proximité du parc pilotes camion et parc pilotes 2Cv. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à proximité du tableau d'affichage. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 22 91 58 48 OU 06 03 804 804

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Vérifications facultatives : Vendredi 19 Avril 2024 de 8 h 30 à 20 h.

Vérifications obligatoires : Samedi 20 Avril 2024 de 7 h à 8 h

1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 20 Avril 2024 à 7 h 30

Briefing oral obligatoire : Samedi 20 Avril 2024 à 11 h au chapiteau « restaurant »

Essais libres : Samedi 20 Avril 2024 de 8 h à 9 h (utilisation de la variante du parcours permise)

Essais chronométrés : Samedi 20 Avril 2024 de 10 h à 11 h sur 4 tours  
(utilisation de la variante du parcours interdite)

Manche 1 : Samedi 20Avril 2024 de 14 h à 15 h sur 7 tours  
Manche 2 : Samedi 20Avril 2024 de 16 h à 17 h sur 7 tours  
Warm up : Dimanche 21 Avril 2024 de 8 h à 9 h  
Super Pole : Dimanche 21 Avril 2024 de 9 h à 10 h sur 4 tours  
Manche 3 : Dimanche 21 Avril 2024 de 11 h à 12 h sur 7 tours  
Manche 4 : Dimanche 21 Avril 2024 de 14 h à 15 h sur 7 tours  
Finales C et B : Dimanche 21 Avril 2024 16 h à 16 h 45 sur 7 tours  
Finales A : Dimanche 21 Avril 2024 de 17 h 05 à 18 h 05 sur 7 tours

### **7.2P. BRIEFING**

Le briefing oral des pilotes aura lieu à 11 h à la salle attenante au restaurant .  
Le briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.

### **7.6P. PARC FERME FINAL**

Selon règlement spécifique de chaque discipline  
Conformément à l'article 7.6 de la réglementation générale tous les camions et les voitures sont dès le baisser de drapeau en régime de parc fermé. Seuls les camions ou les voitures désignés par le Directeur de Course ou le Président de Collège devront se rendre au parc fermé ou au contrôle technique. Les voitures restent en régime de parc fermé 30 mn à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du contrevenant.

#### **7.7.4 Obligation d'emprunt de la variante de parcours.**

Durant chaque manche ou chaque finale qu'il dispute, chaque pilote devra obligatoirement parcourir deux fois la variante de parcours (tour alternatif).  
Le pilote choisira librement les tours dans lequel il empruntera la variante de parcours.

## **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.  
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## **ARTICLE 10. PRIX**

### **10.3P. COUPES**

Une coupe sera remise aux trois premiers sur le podium à l'arrivée de chaque finale.  
Une coupe sera remise à la meilleure féminine.

## **ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE**

### **11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR**

Nombre de postes de commissaires de piste ..... 7  
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité..... 2 à poudre ABC 6 kg  
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve ... 20

### **11.2P. MEDICALISATION**

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.  
Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.  
Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.  
Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2  
Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : non



## ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

**Horaires détaillés de l'épreuve.**

**Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.**

**Dossier de sécurité.**

**Demande d'approbation des Directeurs de Course par le Directeur de Course responsable**

En doublure de l'épreuve principale, il sera organisé une épreuve régionale le :

# 17ème 2CV CROSS TERRE D'ELNE

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de 2CV CROSS

Les articles non repris dans ce règlement seront identiques aux articles de l'épreuve principale.

### 1.2. HORAIRES

Parution du règlement	4 Mars 2024
Clôture des engagements	11 Avril 2024
Publication de la liste des engagés	12 Avril sur site « 2Cv Cross »
Date et lieu de la compétition	20 et 21 Avril 2024 Circuit St Martin Elne
Vérifications Facultatives	Vendredi 19 Avril 2024 8 h 30 à 20 h
Vérifications obligatoires	Samedi 20 Avril 2024 de 7 h à 8 h
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 20 Avril 2024 à 7 h 30 Algeco « collège »
Briefing obligatoire	Samedi 20 Avril 2024 à 8 h à la salle attenante au restaurant
Horaire des essais libres	De 9 h à 10 h
Horaire des essais chronométrés	De 11 h à 12 h
Horaire de la course	De 15 h à 18 h Samedi 20 Avril 2024 Dimanche 21 Avril 2024 8 h à 17 h 05
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	A la fin de chaque finale

### 1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques facultatives se dérouleront le vendredi 19 Avril 2024 de 8 h 30 à 20 h. Les vérifications administratives et techniques obligatoires se dérouleront le samedi 20 Avril 2024 de 7 h à 8 h. Après parution des listes des engagés sur le site, pour tout renseignement, il appartiendra au pilote de prendre contact avec l'organisateur au 06 22 91 58 48.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

A.S.A.TERRE D'ELNE 3, rue Jean Moulin 66200 ELNE

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 11 Avril 2024 (le jeudi minuit de la semaine précédente).. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 70 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 140 € sans la publicité facultative de l'organisateur (x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 50 pilotes, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### 3.2. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture. Chaque pilote, âgé d'au moins 16 ans, devra présenter aux vérifications une licence en cours de validité qui sera au moins une licence pilote »régionale Terre » ou d'un titre de participation.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Sont admis les berlines Citroën 2 CV et Dyane équipées d'un moteur 602 cm3 de cylindrée. Les 2CV 4X4 sont interdites.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit Saint Martin selon les prescriptions des Règles Techniques et de sécurité des circuits tout terrain en application des articles R 331-18 à R 331-45-1 du Code du Sport. Il est long de 1000 m et la largeur est comprise entre 16 et 24 m. Le numéro de classement pour le tour principal de 1000 m est : 66 08 23 0527 AC NAT 1000.

Un tour alternatif a été réalisé sur ce circuit. Le circuit avec le tour alternatif est long de 1054 m. Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 27 Février 2023 sous le numéro de classement 6608230527ACNat1054.

L'accès au circuit se fait : Autoroute A9-sortie Perpignan Sud n° 42. Direction Argelès puis Elne- Suivre fléchage

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Vérifications facultatives : Vendredi 19 Avril 2024 de 8 h 30 à 20 h

Vérifications obligatoires : Samedi 20 Avril 2024 de 7 h à 8 h

1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 20 Avril 2024 à 8 h 30

Briefing oral obligatoire : Samedi 20 Avril 2024 à 8 h au chapiteau « restaurant »

Essais libres : Samedi 20 Avril 2024 de 9 h à 10 h sur 3 tours

Essais chronométrés : Samedi 20 Avril 2024 de 11 h à 12 h sur 3 tours

Manche A : Samedi 20 Avril 2024 de 15 h à 16 h sur 8 tours

Manche B : Samedi 20 Avril 2024 de 17 h à 18 h sur 8 tours

Warm up : Dimanche 21 Avril 2024 de 8 h à 9 h

Manche C : Dimanche 21 Avril 2024 de 10 h à 11 h sur 8 tours

2 Demi-finales A et B : Dimanche 21 Avril 2024 de 13 h 30 à 14 h sur 12 tours

Finales C et B : Dimanche 21 Avril 2024 de 15 h à 16 h sur 8 tours et 10 tours (B)

Finale A Dimanche 21 Avril 2024 de 16 h 45 à 17 h 05 sur 15 tours

Affichage des résultats provisoires : 17 h 35 au tableau d'affichage



## 7.6. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et /ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Tout pilote ne respectant cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

## 7.7P. VARIANTE DE PARCOURS (Tour alternatif)

Le passage dans le tour alternatif pourra se faire aux essais libres.

Lors des manches, demi-finales et finales, le tour alternatif devra être emprunté une fois par le pilote qui choisira librement le tour dans lequel il l'empruntera.

Le tour alternatif est estimé « 7 secondes » plus long que le tour principal.

En cas de drapeau rouge ce temps sera utilisé comme pénalité suivant l'article 8 de la réglementation générale.

# ARTICLE 10. PRIX

## 10.2. PRIX EN ESPECES

Le montant des prix distribué est réparti de la façon suivante :

1 <sup>er</sup> : 130 €	6 <sup>ème</sup> : 65 €	11 <sup>ème</sup> : 40 €
2 <sup>ème</sup> : 110 €	7 <sup>ème</sup> : 60 €	12 <sup>ème</sup> : 35 €
3 <sup>ème</sup> : 95 €	8 <sup>ème</sup> : 55 €	
4 <sup>ème</sup> : 85 €	9 <sup>ème</sup> : 50 €	
5 <sup>ème</sup> : 75 €	10 <sup>ème</sup> : 45 €	
Du 13 <sup>ème</sup> au 25 <sup>ème</sup> : 30 €		

Consolante : 1<sup>er</sup> : 30 €      2<sup>ème</sup> : 25 €      3<sup>ème</sup> : 20 €

## 10.3. COUPES

Une coupe sera remise aux trois premiers à l'arrivée de la finale ainsi qu'à la meilleure féminine

## 10.4. REMISE DES PRIX

Les chèques seront à retirer sur place pour ceux qui le peuvent et les autres seront expédiés par courrier.

# FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

## LIGUE SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE MEDITERRANEE

### A.S.A TERRE D'ELNE

### 17ème CAMION CROSS TERRE D'ELNE

#### Coupe de France de Camion Cross

20 et 21 AVRIL 2024



### DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner à : A.S.A. TERRE D'ELNE 3, rue Jean Moulin 66200 ELNE

Tél : 06 22 91 58 48 E-mail : [bar.lerallye@wanadoo.fr](mailto:bar.lerallye@wanadoo.fr)

Avant le 10 Avril 2024 date de clôture, accompagné de la participation aux frais de 110 € PILOTE

Nom :	Prénom :
Adresse complète :	
Code postal :	Ville :
Téléphone domicile :	Téléphone travail :
Téléphone portable :	E-mail :
Numéro de licence :	Code Comité/asa :
Club ou écurie :	

### VEHICULE

Marque	Type	Cylindrée exacte
Numéro transpondeur	Numéro passeport technique	Poids

### CLASSE

Camion léger	
Camion super léger	
Camion cross	
Super camion cross	

### NUMERO de COURSE

--

Le candidat certifie que tous les renseignements portés ci-dessus sont exacts. Il déclare avoir pris connaissance des règlements de la FFSA et il s'engage à les respecter. Il accepte aussi les contrôles anti-dopages qui pourraient être faits.

Fait à ..... Le ..... Signature

Engagement Reçu le	Règlement Montant Nature	Heure de convocation Aux vérifications	Observations	N° de course



# 17ème 2cv CROSS TERRE D'ELNE

**20 et 21 AVRIL 2024**

A retourner avant le 10 Avril 2024  
Accompagné de votre règlement : 70 €  
Engagement à l'ordre de :  
**A.S.A.TERRE D'ELNE**

**3,rue Jean Moulin 66200 Elne**

**Tél : 06 22 91 58 48**

		PILOTE		VÉHICULE ENGAGÉ	
NOM				Passeport Technique N°	
Prénom				Transpondeur N°	
Date de Naissance		Homme*	Femme*	Groupe Sanguin	
Licence N°				Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les conditions. Ils certifient l'exactitude des renseignements portés sur la demande d'engagement.	
Code A.S.A.		A.S.A			
Écurie					
Titre de Participation à la journée	Tarif:	50 €	<input type="checkbox"/>	N°de course :	
Engagement	Tarif:	70 €			
Electricité fournie par organisateur		oui			
Nouvel engagé ou mes coordonnées ont changé depuis le précédent engagement. Cochez la case				<input type="checkbox"/>	Heure de convocation aux vérifications techniques :
Adresse				VISA TECHNIQUE	
CP & Ville				Ci-joint la somme de	
Tél domicile:		Tél mobile:			
Adresse Mail				Le paiement doit être joint avec l'engagement pour qu'il soit valide à l'ordre de:	
Permis de Conduire ou Pièce d'Identité				<b>A.S.A.TERRE D'ELNE</b>	
N°				Signature du pilote le / / 2024	
Délivré le					
A					
VISA ADMINISTRATIF					
MODE DE RÈGLEMENT	N° Chèque joint :			Espèces <input type="checkbox"/>	

\* rayer la mention inutile

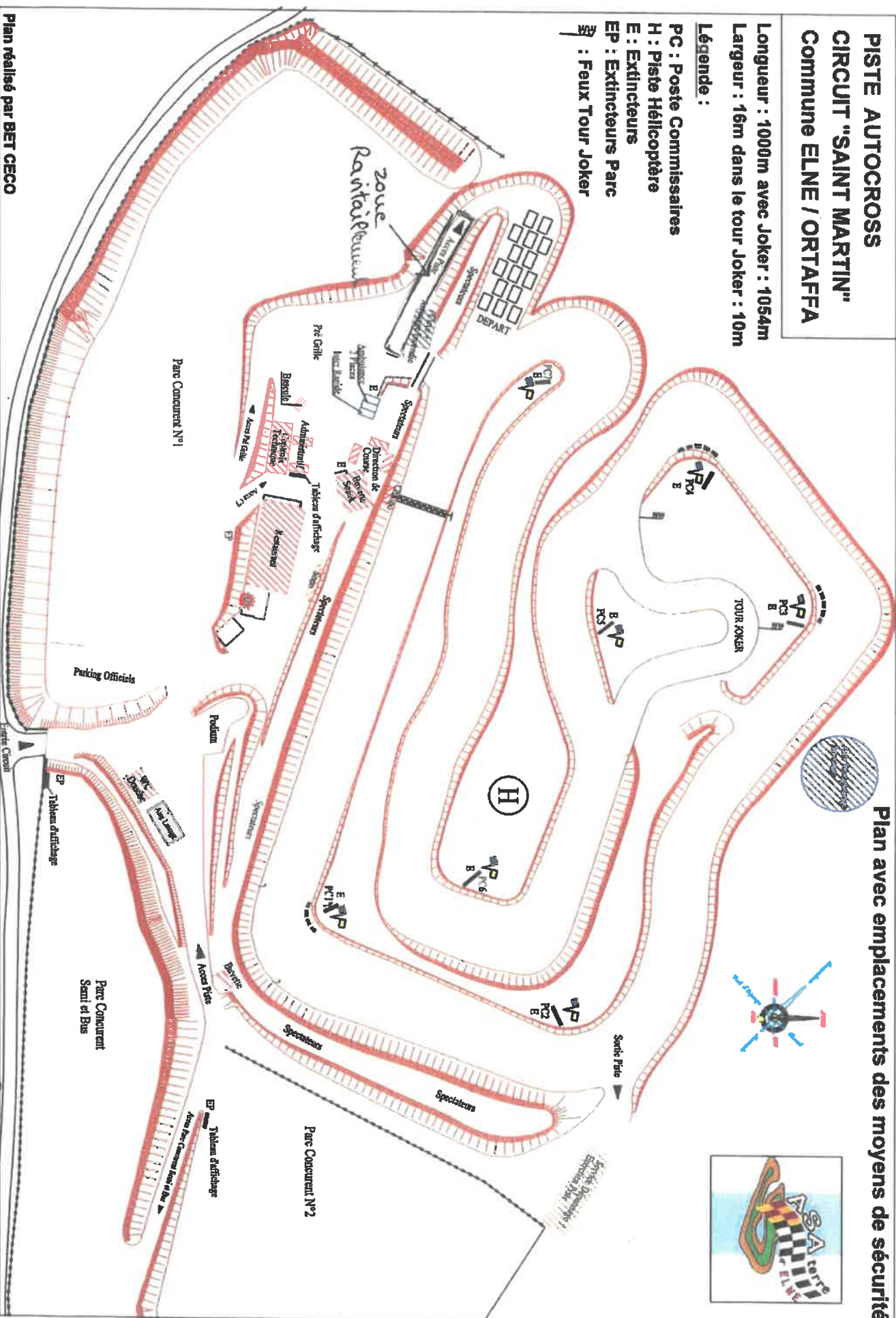
**PISTE AUTOCROSS  
CIRCUIT "SAINT MARTIN"  
Commune ELNE / ORTATFA**

Longueur : 1000m avec Joker : 1054m  
Largeur : 16m dans le tour Joker : 10m

**Légende :**

- PC : Poste Commissaires
- H : Piste Hélicoptère
- E : Extincteurs
- EP : Extincteurs Parc
- 🚒 : Feux Tour Joker

**Plan avec emplacements des moyens de sécurité**







#### Arrivée par Nationale 9

Traverser Perpignan – Tout droit  
 Direction ARGELES  
 Sur quatre voies sortie N° 6 ELNE  
 A droite passage à niveau  
 OBLIGATOIRE POIDS LOURDS  
 Ensuite parcours fléché

#### Arrivée par Autoroute

Sortie Perpignan Sud n° 42  
 Direction ARGELES  
 Sur quatre voies Sortie N°6 ELNE  
 A droite passage à niveau  
 OBLIGATOIRE POIDS LOURDS  
 Ensuite parcours fléché



